

Votre comité recommande aussi qu'une gratification de deux mois de salaire soit payée à la veuve de M. H. A. Botterell, ainsi que le mois de salaire échu le deuxième jour qui a suivi son décès.

Le tout respectueusement soumis.

C. PRIMROSE,
Président intérimaire.

Sur motion de l'honorable M. Primrose, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (26) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, ayant été lu,

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, avec instruction de modifier le bill de manière que le déficit dans le revenu du chemin de fer de Chicago et du Grand-Tronc ne soit pas porté au compte capital de la compagnie canadienne, l'intérêt sur ce compte étant à la charge du trafic canadien.

Après débat,

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ NO 2,
VENDREDI, 14 mai 1897.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

1. M. Frederick Gilbert, gardien de la salle de lecture du Sénat, ayant demandé sa mise à la retraite sous les dispositions de l'Acte des pensions du Service Civil, votre comité recommande que les démarches nécessaires soient faites sans retard à cette fin. Votre comité se plaît à reconnaître les longs et fidèles services de cet employé.

2. M. Gilbert étant empêché par son grand âge et par ses infirmités de remplir ses devoirs, et un congé d'absence lui ayant été précédemment accordé, votre comité recommande que William L. Lambkin, messenger permanent, soit nommé gardien de la salle de lecture aux appointements de \$700 par année, à compter de ce jour.

3. Pour remplir la vacance créée par la promotion de William L. Lambkin votre comité recommande que Ernest Bérubé, messenger sessionnel, soit nommé messenger permanent au salaire ordinaire de \$600 par année à compter de ce jour.